

Le groupe Caisse des Dépôts renforce ses engagements climatiques

Paris, le 26 octobre 2022

Dans le contexte d'urgence environnementale, le groupe Caisse des Dépôts renforce ses engagements en matière d'atténuation du changement climatique et adopte son premier plan d'action d'adaptation aux effets du dérèglement climatique. L'ensemble de ces engagements est détaillé dans la nouvelle « politique climat du groupe Caisse des Dépôts » publiée ce jour^[1].

Positionner 100 % d'activités du Groupe sur des trajectoires de limitation à 1,5°C du réchauffement climatique

Le groupe Caisse des Dépôts renforce l'encadrement des financements et investissements aux secteurs les plus émissifs, dans une optique de transition juste.

Le Groupe **abaissera, dès 2023, le seuil d'exclusion** des entreprises exposées pour plus de 5 % de leur chiffre d'affaires au charbon thermique (contre 10 % auparavant)^[2] et incitera dans le cadre de son dialogue actionnarial les entreprises de **l'industrie métallurgique** à investir dans les technologies permettant de remplacer le charbon dans leurs opérations.

Le Groupe s'engage à limiter le financement de l'expansion pétrolière.

Il exclut désormais de ses investissements et **financements directs** non seulement le développement de nouveaux projets de production pétrolière (upstream), mais aussi gazière et les infrastructures de transport directement associées à ces nouveaux projets upstream^[3].

Le Groupe s'engage à **ne pas augmenter son exposition totale dans les entreprises développant de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole**^[4].

En outre, la Caisse des Dépôts (établissement public) s'engage à **exclure de ses investissements les entreprises qui n'auront pas de plan de réduction de la production pétrolière**^[5].

Les entités financières du groupe Caisse des Dépôts^[6] s'assurent chacune que les nouveaux projets de production d'hydrocarbures de leurs entreprises en portefeuille représentent **moins de 20 % des développements en cours dans le monde**^[7].

Les entreprises du **secteur parapétrolier** feront l'objet d'un dialogue actionnarial renforcé pour adopter de nouveaux modèles d'affaires (orientés notamment vers les énergies renouvelables) valorisant les compétences clés qu'elles peuvent apporter à la transition énergétique, en veillant aux enjeux sociaux.

Le Groupe décline également sa politique pour les secteurs responsables de l'accroissement de la demande d'énergies fossiles.

Dans le secteur des **transports**, le Groupe s'engage ainsi à encadrer ses financements aux modes de **transport** les plus émetteurs, exclut les investissements dans les **autoroutes** et **aéroports** incompatibles avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et ne finance plus de nouvelles infrastructures de transport aérien, sauf celles explicitement prévues par la loi Climat et Résilience, visant par exemple à assurer la continuité territoriale dans les Outre mers. Le Groupe demande aux **entreprises de la construction automobile** des plans de transition prévoyant la fin des motorisations thermiques, incluant les impératifs d'une transition juste, et conditionne toute nouvelle prise de participation dans une **compagnie aérienne** à l'existence d'une stratégie d'alignement 1,5°C.

Dans le secteur du **bâtiment**, le Groupe s'engage à décarboner ses activités immobilières détenues ou opérées et encourage les certifications par des organismes indépendants, comme la SBTi, de trajectoires 1,5°C. L'ensemble des portefeuilles immobiliers (sous contrôle opérationnel) font l'objet de cibles de décarbonation compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris. Les performances environnementales visées vont au-delà de la seule performance énergétique et concernent l'ensemble du cycle de vie du bâtiment. Le Groupe vise également à limiter le financement de passoires thermiques, en incitant et accompagnant ses clients dans des rénovations énergétiques ambitieuses et en mobilisant une enveloppe totale de 25 Md€ en faveur de la rénovation énergétique et de la construction exemplaires entre 2020 et 2024.

Le Groupe entend plus globalement faire levier sur l'ensemble des entreprises par le biais de la décarbonation des portefeuilles d'actifs et l'accompagnement des entreprises en transition. La Caisse des Dépôts (établissement public), en 2022, renforce ainsi son objectif de décarbonation des portefeuilles d'actions et obligations d'entreprises, avec un nouvel objectif de **-55 % d'émission de GES par euro investi en 2030 par rapport à 2020 et de - 50% pour les portefeuilles d'actifs immobilier.**

Via Bpifrance, le Groupe mobilise également des outils d'accompagnement de la décarbonation des entreprises (prêts verts, diagnostics Ecoflux...) avec un objectif de **6 000 entreprises en transition par an.**

Être un acteur de la neutralité carbone de la France

Le groupe Caisse des Dépôts entend apporter une **contribution significative à l'atteinte des objectifs climatiques nationaux** fixés par la SNBC, en **dépassant largement son objectif de 60 Md€** de financements en faveur de la transformation écologique sur cinq ans, celui-ci étant **déjà à moitié atteint sur 2020-2021.**

Sur les deux dernières années, la mobilisation des financements en faveur de la transition écologique permettra l'installation de près de 2,3 GW de nouvelles capacités d'énergies renouvelables, la rénovation thermique de 62 000 logements sociaux et près de 900 000 m² bâtiments publics, l'installation de près de 58 000 bornes de recharges électriques sur tout le territoire, le financement de plus de 230 000 places dans des véhicules propres.

Le Groupe lance son premier plan d'action d'adaptation au changement climatique

Le groupe Caisse des Dépôts ambitionne à la fois d'adapter ses propres activités et de contribuer à l'adaptation des territoires.

Le Groupe s'engage, dans un premier temps, à prendre **les mesures d'adaptation nécessaires pour réduire les risques liés aux conséquences actuelles et futures du réchauffement mondial** (inondations, tempêtes, sécheresses, canicules, incendies...) pesant sur ses infrastructures et ses actifs immobiliers. Les entités concernées sont la Caisse des Dépôts, le Groupe La Poste, Icade, CDC Habitat, STOA. Elles adoptent des principes communs de méthode visant à garantir la qualité de leur démarche d'adaptation. Progressivement, l'enjeu de l'adaptation au changement climatique sera élargi à l'ensemble des activités du Groupe.

Pour accompagner l'adaptation des territoires, la Banque des Territoires se dote d'une offre combinant crédits d'ingénierie, investissements et prêts. Elle a l'ambition d'accompagner tous types de territoires, avec des offres ciblées et prioritaires pour le littoral, la montagne et l'outremer.

Ces engagements seront complétés, en amont de la COP15, par de nouveaux engagements du Groupe en matière de **biodiversité**, sur chacune des grandes pressions sur les écosystèmes, une première étape importante ayant été franchie par les investisseurs institutionnels du Groupe (Caisse des Dépôts et CNP Assurances) qui figurent parmi les premiers à avoir réalisé une mesure d'empreinte biodiversité de leurs portefeuilles d'actifs.

« La contribution à la transformation écologique est au cœur de la raison d'être du groupe Caisse des Dépôts. Cette politique climat en est l'une des déclinaisons concrètes. L'ensemble du Groupe est mobilisé pour financer massivement cette transformation et accompagner la transition de notre tissu

économique national, dans une démarche de transition juste et d'impact. » Eric Lombard, directeur général du groupe Caisse des Dépôts

[1] <https://www.caissedesdepots.fr/engage/au-service-des-francais/pour-la-transition-ecologique/nos-engagements-pour-le-climat>

2 Pour CNP Assurances, l'engagement porte sur les nouveaux flux d'investissement uniquement, pas sur le stock, afin de tenir compte du contexte incertain sur les approvisionnements énergétiques. SFIL pourra continuer à refinancer à l'export des projets bas carbone ou améliorant le mix électrique ou les infrastructures de transmission et distribution électrique actuelles du pays d'implantation du projet ou cohérent avec la stratégie de transition de l'entreprise ou du pays concerné. Pour Bpifrance : à l'exception d'une entreprise non cotée ayant annoncé un plan de sortie total du charbon à 2030.

3 Cet engagement ne concerne pas les entités régulées de transport de gaz et les projets midstream de regazéification de gaz. Pour l'activité crédit export de SFIL, ces exclusions sont soumises à l'approbation de l'article 39 du PLF 2023

4 En dehors du financement d'obligations vertes et durables et de projets non dédiés au pétrole de ces entreprises

5 Voir le détail des engagements de chaque entité du Groupe dans la politique climat.

6 Hormis La Banque Postale-Asset Management

7 Hors sociétés fournisseurs de produits et services (dites « parapétrolières »). La SFIL pourra ainsi accompagner ces entreprises de manière sélective sur des financements de projets bas carbone.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.